



## **EPREUVE QUALIFICATIVE POUR LA COUPE DE FRANCE CARPE**

**Les 2 et 3 mai 2026 à SAINT AUBIN DES CHATEAUX (44)**

**CARPODROME D'EDEN DELDICQUE**



## **REGLEMENT**

- Règlement FFPSed
- Cannes limitées à 13 m, moulinet interdit.
- Hameçons sans arillons, taille maxi : 10 (écartement 7 mm).
- Seuls sont comptabilisés les carpes et les amours blancs. Si un amour blanc est pris, il sera comptabilisé pour 7 kg et devra être remis immédiatement à l'eau.
- Interdiction de mettre plus de 25 kg / bourriche (si dépassement, validation de la bourriche à 25 kg).
- Amorces toutes confondues : 15 l.
- Esches toutes confondues : 3 l (dont vers de terre non coupés : 2 l maxi).
- Fouillis et vers de vase interdits dans l'amorce et à l'hameçon.
- Les imitations d'esches animales (artificielles ou synthétiques) sont interdites.
- Les imitations de graines (maïs, chénevis,...) et/ou pellets (pompons) sont autorisées.
- Les esches flottantes et le pain sont interdits pour l'amorçage. Le pain est autorisé sur l'hameçon uniquement avec une ligne plombée.
- Amorçage avec boules d'amorce uniquement à la coupelle.
- Agrainage autorisé à la main ou à la fronde.

- Les esches destinées à l'amorçage et pour l'hameçon, toutes confondues, devront être présentées dans des boîtes de mesure fermées.
- Tapis de réception obligatoire.
- Classement points/voisins à partir de 8 concurrents par secteur sinon classement en ligne par secteur.

## HORAIRES

| <b>SAMEDI 2 MAI</b>             | <b>DIMANCHE 3 MAI</b>         |
|---------------------------------|-------------------------------|
| <b>8H30 : RDV sur le site</b>   | <b>8H : RDV sur le site</b>   |
| <b>8H45 : Tirage des places</b> |                               |
| <b>12H : Pêche</b>              | <b>11H : Pêche</b>            |
| <b>16H55 : Reste 5 mn</b>       | <b>15H55 : Reste 5 mn</b>     |
| <b>17H : Fin de la manche</b>   | <b>16H : Fin de la manche</b> |

## INSCRIPTIONS

- Après de Patrick Rousseau par mail :  
patrick.rousseau14 @orange.fr avant le **25 avril 2026**
- Un chèque de 35€ par pêcheur (20€ pour le carpodrome et 15€ pour la FFPSed), à l'ordre de Patrick Rousseau, doit être adressé avant le 25 avril, à l'adresse suivante :  
**Patrick Rousseau 15 rue de Chatelaison, Saint Georges sur Layon, 49700 Doué en Anjou**  
Possibilité de régler par virement (je communiquerai mon RIB à la demande).

## **INFORMATIONS**

- Les bourriches et les tapis de réceptions devront être désinfectés (un pulvérisateur et le produit désinfectant seront mis à disposition sur place).
- Des formules repas pour les 2 midis sont proposées par Jérôme Deldicque (propriétaire du carpodrome) au prix de 5€/formule. La formule comprend un sandwich au jambon + un petit paquet de chips + une boisson au choix (bière, coca). Les formules sont à réserver (mail, SMS) auprès de Patrick ROUSSEAU avant le 25 avril.
- Il est possible de dormir sur place dans son véhicule ou dans une toile de tente. Des wc et douches seront à disposition.
- Pour les entrainements, il est obligatoire de réserver auprès de Jérôme Deldicque au 06 32 82 49 49.
- Adresse du site : Launay de Villate 44110 Saint Aubin des Châteaux

## **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

- Patrick ROUSSEAU : 06 70 79 18 55